

**CONVENTION DE COOPERATION**  
entre la commune de Clermont l'Hérault et  
les Services Médico-Sociaux de l'Institut Saint  
Hilaire de Florensac portant sur des actions  
pédagogiques et d'immersion

La présente convention est conclue entre :

**La commune de Clermont-L'Hérault**

**Mairie**

Place de la Victoire

34800 CLERMONT-L'HERAULT

Représentée par M. Le Maire de Clermont-L'Hérault, Mr BESSIERE Gérard

**et L'Institut Médico Professionnel :**

**IMPro Saint HILAIRE**

4 Avenue du Peyrou

34510 FLORENSAC

Tel : 04.67.77.00.01

Représenté par le Directeur du Pôle IME de l'ASE Mr Seigneury Bertrand.

**Article 1 :**

Cette convention définit les modalités relatives à une coopération entre la Mairie de Clermont l'Hérault, les services techniques et les services médico-sociaux suivants : d'une part, l'**IMPro Saint HILAIRE**, représenté par le Directeur du Pôle IME de l'ASE Mr Seigneury Bertrand et d'autre part, la **Commune de Clermont l'Hérault**, représenté par Le Maire Mr BESSIERE Gérard.

**Article 2 :**

L'objet de cette convention concerne des actions éducatives, pédagogiques, d'apprentissage. Cette activité de travail d'apprenants de l'IMPro se déroulera au sein du territoire de Clermont l'Hérault en partenariat avec les Services Techniques représenté par Mr TERRENTIEFF Serge Directeur des Services Techniques Tel :04.67.88.87.17 [serge.terentieff@ville-clermont-herault.fr](mailto:serge.terentieff@ville-clermont-herault.fr).

Cette activité appelée « **Atelier Colibri** » est un support à l'action d'accompagnement et de formation de l'Institut Saint Hilaire. Elle contribue à la découverte et à la sensibilisation autour de l'environnement et du recyclage, aux dispositifs de travail adapté ainsi qu'au développement des compétences sociales et professionnelles des adolescents et jeunes adultes préparant un projet d'orientation. L'éducateur référent de l'IMPro sera présent sur site pour rassurer et encadrer. Mr DONEDA Patrick est le créateur du projet et l'éducateur référent port 06.98.27.30.01 adresse mail : [espacesverts.sainthilaire@poleime.fr](mailto:espacesverts.sainthilaire@poleime.fr)

**D I R E C T I O N   P O L E   I M E**

IMP Raymond Fages – SESSAD de l'Agathois - IMPro Saint Hilaire

4 avenue du PEYROU – 34510 FLORENSAC – Tél. 04.67.77.00.01 – mail : [accueil.sainthilaire@poleime.fr](mailto:accueil.sainthilaire@poleime.fr)

Siret : 775 960 792 00056

Siège Social : Espace René SEZILLE – 14 Allée Raymond Fages – BP 23 - 48001 MENDE Cedex

**Article 3:**

Ce partenariat, souscrit à l'initiative de l'unité d'enseignement et de formation professionnelle de l'IMPro, consiste à mobiliser des personnes accompagnées de l'IMPro, encadrés par un éducateur technique spécialisé référent de l'établissement, au sein des services techniques d'une commune.

**Article 4 :**

Cette convention prévoit que ces interventions se dérouleront selon un calendrier de regroupement établi d'un commun accord entre les responsables de chaque établissement.

**Article 5 :**

Faisant partie intégrante de la formation délivrée à l'Institut Saint HILAIRE, ces interventions ne pourront nullement faire l'objet de gratification ou de rémunération, que ce soit en direction des personnes accompagnées par l'IMPro ou de la comptabilité de l'établissement.

**Article 6 :** Conditions d'assurances

Pour l'IMPro : organisme : **GAN SOLUTION MEDICO SOCIALE** numéro de contrat : 09939224 2001

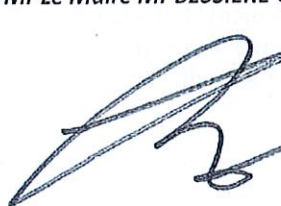
**Article 8 :**

**Evaluation et Renouvellement :**

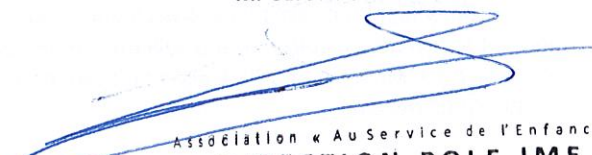
- L'équipe de l'IMPro mettra en place un registre d'intervention, précisant la date, le lieu et la nature de chaque intervention ainsi que l'identité des personnes accompagnées ayant participées. Ce registre fera état d'une mention « observations » permettant d'évaluer l'attitude et la qualité d'exécution de chaque jeune.
- Des temps de rencontres annuels seront formalisés entre les responsables des deux services afin d'apprécier et d'évaluer l'efficacité de cette action de coopération.
- Le renouvellement de cette convention fera l'objet d'une séance de travail entre représentants des deux structures.
- Cette convention pourra être dénoncée en cours d'exercice d'exécution par la formalisation d'un simple avis de rupture de l'une ou de l'ensemble des parties prenantes.

***La convention de coopération entre les deux structures est contractualisée pour l'année-2024 à juillet 2025.***

**La commune de Clermont L'Hérault**  
**Mr Le Maire Mr BESSIERE Gérard**



**Fait à Florensac le**  
**Le Directeur de l'IMPro Saint HILAIRE**  
**Mr SEIGNEURY Bertrand**



Association « Au Service de l'Enfance »  
**DIRECTION POLE IME**  
04 avenue du Peyrou  
34510 FLORENSAC  
Tél. : 04 67 77 00 01  
Mail : [direction@poleime.fr](mailto:direction@poleime.fr)  
Siret : 775 960 792 00056

**D I R E C T I O N   P O L E   I M E**  
IMP Raymond Fages – SESSAD de l'Agathois - IMPro Saint Hilaire  
4 avenue du PEYROU – 34510 FLORENSAC – Tél. 04.67.77.00.01 – mail : [accueil.sainthilaire@poleime.fr](mailto:accueil.sainthilaire@poleime.fr)  
Siret : 775 960 792 00056  
Siège Social : Espace René SEZILLE – 14 Allée Raymond Fages – BP 23 - 48001 MENDE Cedex